



ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE  
PARITAIRE DÉPARTEMENTALE (CCPD)  
SE DEROUlant DU 19 JUN AU 04 JUILLET 2023



**PROFESSION DE FOI**

**VIENNE-ASSMAT – AFV**

**Qui sommes-nous ?**

Nos associations départementales représentent les assistants maternels et familiaux du département de la Vienne depuis l'année 2010 pour Vienne-Assmat et 1974 pour l'AFV. Nous sommes membres de l'UFNAFAAM (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels), fédération la plus importante de France, qui siège dans de nombreuses commissions sur la petite enfance et participe à l'élaboration des textes de lois régissant nos professions.

Cette année, nous avons décidé de nous unir afin de partager nos ressources, nos compétences, pour être au faite des particularités de nos professions et ainsi mieux vous représenter.

**Qu'est-ce que la CCPD ?**

Présidée par le président du conseil départemental ou son représentant, la CCPD est composée de représentants du département désignés et de représentants élus des assistants familiaux et assistants maternels.

Elle est vouée d'une part à prévenir tout risque de décision arbitraire en instaurant un dialogue en amont de celle-ci, d'autre part à pallier aux inconvénients liés à la lenteur de la justice administrative en évitant les contestations.

La commission est obligatoirement saisie pour avis, préalablement à la décision, lorsque le président du conseil départemental envisage :

- Le retrait d'un agrément ;
- La modification du contenu d'un agrément dans un sens restrictif ;
- Le refus du renouvellement de l'agrément.

Lorsqu'une décision de retrait, de modification ou de non-renouvellement de l'agrément est envisagée, l'assistant familial ou l'assistant maternel concerné est informé des motifs de ce projet et de la possibilité de présenter ses observations écrites ou orales devant la commission. Il peut à cet effet se faire assister ou représenter par une personne de son choix. Cependant, la commission délibère hors de la présence de l'intéressé et de la personne qui l'assiste.

**Pourquoi voter pour notre liste ?**

Nos candidats ont, de par leur investissement associatif, fait preuve de volonté et de sérieux face à leurs responsabilités. Ils font le même métier que vous et pour certains depuis plus de 20 ans. Ils s'engagent à :

- Être à l'écoute et à la disposition de chaque assistant maternel ou assistant familial convoqué.
- Suivre et étudier les dossiers présentés en commission.
- Garantir le respect des critères nationaux relatifs à l'agrément afin qu'ils soient respectés et identiques sur l'ensemble du territoire.
- Être attentif au respect dû à la personne convoquée et contribuer à l'humanisation des décisions.
- Inciter, favoriser et soutenir la formation obligatoire et continue.
- Valoriser votre expérience et votre rôle éducatif auprès des enfants.
- Être partenaire et relais entre les instances.

**Chaque vote compte pour assurer votre représentativité**